

RAPPORT ANNUEL 2017
CONSEIL DE QUARTIER
DE L'AÉROPORT

10 AVRIL 2018

| | |
|---|-----------------------------|
| 1. Mot du conseil d'administration..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 2. Présentation du conseil de quartier de l'Aéroport..... | 9 |
| 2.1. Le conseil de quartier : un outil pour améliorer la qualité de vie du quartier | 9 |
| 2.2. Les membres du conseil d'administration..... | 9 |
| 2.3. Le territoire du quartier..... | 10 |
| 3. Fonctionnement du conseil | 10 |
| 3.1. Séances régulières et de travail..... | 10 |
| 3.2. Participation à d'autres activités | 11 |
| 4. Actions du conseil de quartier | 11 |
| 4.1. Plan d'action 2017 | 11 |
| 4.2. Actions touchant le plan d'action 2017..... | 12 |
| 4.3. Actions découlant des demandes de la Ville | 13 |
| 4.4. Autres préoccupations des citoyens, du conseil et des organismes | 14 |
| 4.5. Résolutions du conseil de quartier | 14 |
| 5. Bilan et états financiers au 31 décembre 2017 | 13 |

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est maintenant le temps de faire le bilan de la dernière année de votre conseil de quartier. À première vue, l'année 2017 fut une année tranquille. En relisant les procès-verbaux, nous pouvons constater que votre conseil a été assez actif et présent aux côtés des citoyens dans la recherche de solutions. Les dossiers sur lesquels nous travaillons proviennent principalement des préoccupations des citoyens. Cependant, il faut se rappeler que le conseil de quartier n'est pas un comité décisionnel, mais essentiellement une instance de consultations et de recommandations. Nous travaillons en collaboration avec la Ville de Québec et notre Arrondissement. C'est donc dans cette perspective que plusieurs interventions ont été réalisées, tel que décrit dans le présent rapport.

Durant les prochaines pages, vous aurez un résumé des différentes actions prises par votre conseil de quartier. Sans l'appui des citoyens, le conseil ne peut rien faire. Dans certains dossiers, c'est le travail de citoyens et citoyennes qui a fait en sorte que le projet a été modifié ou retiré.

PISTE PRIVÉE D'AÉRONEF DANS LE SECTEUR DU RANG SAINTE-ANNE.

Un avis publié dans le journal municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette de juillet 2017 mentionne qu'un citoyen souhaite obtenir l'aval de Transport Canada pour la construction d'une piste d'aéronef privé dans le rang Sainte-Anne. Très rapidement, des citoyens se sont mobilisés afin de s'opposer à ce projet sachant que l'Aéroport Jean-Lesage est à quelques kilomètres. Les villes de L'Ancienne-Lorette et de Québec vont également s'inscrire dans les opposants. Votre conseil va adopter une résolution en septembre pour appuyer les citoyens qui s'opposent au projet. Au moment d'écrire ce rapport, nous n'avons toujours pas reçu la réponse.

PROJET DE 36 LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE SECTEUR JOUVENCE

En février dernier, un avis publié dans le journal l'Appel mentionne que la Ville de Québec va construire sur la rue Huot, à extrémité est du parc Claude-Germain, un bâtiment pouvant accueillir 36 logements sociaux. Les citoyens du milieu se sont regroupés et ont demandé à la Ville une rencontre publique afin de discuter du projet. Ils ne sont pas contre implantation de logements sociaux dans le secteur, mais l'emplacement choisi par l'office d'habitation n'est peut-être pas le meilleur endroit pour accueillir ce type d'équipement, sachant que le lieu choisi est loin des services de proximité et le réseau de transport désert très mal le secteur. Après la rencontre avec les citoyens du 29 mai 2017, la Ville retire le projet.

VDAA (VISION DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE)

Rappelons-le, le territoire du quartier de l'Aéroport représente plus de 75 % de la zone agricole de la Ville de Québec et le CQA, dans son plan d'action à partir de l'axe d'intervention « Contribuer à la qualité de vie du milieu » a fait sien, l'objectif de protection du territoire agricole ainsi que les actions qui contribuent à la réalisation de cet objectif.

Le dossier qui avait été jugé prioritaire et réalisé en collaboration avec la région de la Capitale-Nationale et la Ville de Lévis consiste en l'implantation d'un marché public central. Dans ce contexte, les autres marchés publics ou de quartier se sont vus intégrés à la stratégie et dotés de ressources

supplémentaires pour poursuivre leur mission. L'idée d'augmenter le nombre de jardins communautaires à la grandeur de la ville est dans les plans. Le conseil de quartier souhaiterait implanter cet équipement dans notre secteur.

QUALITÉ DE L'AIR

Le sous-comité du conseil de quartier piloté par M. Réjean Martel ainsi que par les citoyens, Mme Nicole Thibault et M. Alain Michard visent comme objectif de sensibiliser les citoyens aux problèmes causés par le chauffage au bois et les foyers extérieurs et de réduire leur impact sur la santé, la sécurité et l'environnement.

Le nombre d'heures où l'indice de la qualité de l'air (IQA) dans le secteur Champigny a été qualifié de « mauvais » est passé de 80 heures réparties sur 17 jours en 2015 à 72 heures réparties sur 25 jours en 2016 principalement en avril, mai et août. (www.iqa.mddefp.gouv.qc.ca). Il faut noter que l'un des éléments influençant ces résultats, le vent, est rattaché aux conditions météorologiques sur lesquelles nous n'exerçons aucun contrôle.

| 2013 | Bon | Acceptable | Mauvais | 2014 | Bon | Acceptable | Mauvais |
|---------------|--------|------------|---------|---------------|--------|------------|---------|
| Heures | 6298 | 2359 | 104 | Heures | 6586 | 2083 | 90 |
| % | 71,9 % | 26,9 % | 1,2 % | % | 75,5 % | 23,8 % | 1. % |
| Jours | 125 | 210 | 30 | Jours | 151 | 189 | 25 |
| % | 34,25 | 57,5 % | 8,2 % | % | 41,4 % | 51,8 % | 6,8 % |

| 2015 | Bon | Acceptable | Mauvais | 2016 | Bon | Acceptable | Mauvais |
|---------------|--------|------------|---------|---------------|--------|------------|---------|
| Heures | 6108 | 1940 | 80 | Heures | 7221 | 1491 | 72 |
| % | 75,1 % | 23,9 % | 1 % | % | 82,2 % | 17 % | 0,8 % |
| Jours | 147 | 176 | 17 | Jours | 177 | 164 | 25 |
| % | 43,2 % | 51,8 % | 5 % | % | 48,4 % | 44,8 % | 6,8 % |

Dans la surveillance que continue d'effectuer le Comité qualité de l'air, voici quelques données sur l'incidence du transport qui constitue pour **15,3 % des émissions de particules fines** provenant des activités humaines (source : Inventaire québécois des émissions atmosphériques IQEA, MDDEP, 2007).

TABLE DE CONCERTATION DU VÉLO

Notre représentant, M. Benoît Lemieux, est membre de la Table de concertation vélo des conseils de quartier. Cette instance, qui réunit une cinquantaine de délégués issus de 27 quartiers, s'est donné pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo. Depuis sa création en 2015, elle s'est imposée comme un interlocuteur incontournable pour s'assurer que le développement du réseau cyclable répondant aux besoins et aux attentes de la population. Au cours de la dernière année, le conseil de quartier a adopté trois résolutions issues de ses travaux. Ces résolutions portent sur le

Schéma d'aménagement et de développement (TCV-9), sur la présentation des projets cyclables 2017 (TCV-8) et sur le prolongement de la saison cyclable (TCV-7).

DES BERGES DE LA RIVIÈRE LORETTE

Ce dossier est piloté par Mme Céline Auclair. L'idée est d'en arriver à revitaliser les berges de la rivière Lorette dans le secteur de la rue Notre-Dame sur une période de 3 ans. Le tout est gratuit pour les participants. En juin dernier, l'APPEL (L'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord) a présenté le projet aux citoyens qui demeurent aux abords de la rivière Lorette. En 2017, plus de 160 résidences ont été visitées et 23 terrains auront été revitalisés après la plantation du printemps 2018 sur un total de 160.

RETOUR SUR LA RENCONTRE DU 19 MAI 2016

En mai 2016, les citoyens de l'avenue Notre-Dame ont rencontré les autorités de la Ville concernant les problématiques de débordement de la rivière Lorette. Le conseiller de l'époque devait nous revenir avec des pistes de solutions que la Ville étudierait. En mai 2017, c'est M. Rémy Normand qui nous transmet les informations suivantes :

- Il en ressort que le bassin de rétention n'est pas en lien avec l'eau s'accumulant sur l'avenue Notre-Dame.
- Une étude sortira sous peu sur la configuration de la rivière Lorette. S'il y avait des travaux à prévoir pour contrer des effets néfastes, des sommes sont déjà prévues au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour y donner suite.
- Des travaux de nettoyage concernant des débris ont été réalisés l'an dernier le long de la rivière.
- Faire des fossés dans les champs n'est pas une solution envisageable puisque les terrains n'appartiennent pas à la Ville.
- Hausser la rue n'est pas non plus une solution.

PRÉOCCUPATIONS CITOYENNES

Le conseil fut à l'écoute des préoccupations citoyennes qui nous ont été adressées tout au long de l'année et auxquelles nous nous sommes assurés, en fonction de notre rôle, qu'elles ne tombent pas lettre morte. Ainsi, des interventions ont particulièrement été réalisées dans les domaines de la circulation, de la sécurité, des pistes cyclables, de l'entretien des parcs, de l'offre de service en loisirs, etc. La section 4.2 du rapport vous présente un résumé de nos actions.

Également durant l'année, le conseil adopte plusieurs résolutions sur différents sujets qui touchent notre secteur de vie et nos activités. Régulièrement, nous relançons les diverses instances de l'Arrondissement ou de la Ville de Québec sur les différentes résolutions prises durant l'année afin d'assurer un suivi. La section 4.5 fait état de nos résolutions et des actions prises.

CONCLUSION

En terminant, je veux remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur implication et pour le temps qu'ils ont consacré afin d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens du quartier. Il n'est pas question de comparer les heures que chacun d'entre vous avez faites. Déjà d'être présent, entre vos obligations familiales et professionnelles, démontre votre sens civique envers vos concitoyens.

Pour ceux qui quittent le conseil de quartier ce soir, dont Mme Céline Auclair et M. Philippe Petitclerc, merci beaucoup pour votre temps et votre implication dans l'amélioration de la vie de votre quartier. Vos préoccupations et vos interventions ont fait avancer des choses. Peut-être que vous ne verrez pas les résultats à court terme, mais je sais qu'elles auront des répercussions à moyen et long terme.

Une mention spéciale d'appréciation et de reconnaissance va à M^{me} Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne pour son excellente collaboration. Le support qu'elle nous a apporté a facilité grandement le travail du conseil d'administration et constitue un apport significatif et réel aux citoyens résidents du conseil de quartier de l'Aéroport.

Réjean Martel, président
Conseil de quartier de l'Aéroport

PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT

2.1. LE CONSEIL DE QUARTIER : UN OUTIL POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DU QUARTIER

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyennes et les citoyens du quartier. Il constitue l'un des moyens prévus dans la politique de consultation publique¹ adoptée par la Ville de Québec en novembre 2003 afin de permettre à la population de participer à la planification et à l'évaluation des services municipaux.

Son rôle est de faciliter la consultation de la population sur les enjeux locaux et de prendre des initiatives pour stimuler le développement du quartier. Interlocuteur privilégié de la Ville en matière de consultation, le conseil de quartier est appelé à se prononcer ou à agir sur des sujets qui concernent la vie dans le quartier, tel que la sécurité, la circulation, les loisirs et la vie communautaire, l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Le conseil de quartier de l'Aéroport a été constitué le 27 avril 2005 à la demande de la population. Sont membres du conseil de quartier toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Lors de l'assemblée de constitution du 27 avril, les personnes présentes ont également choisi le nom du quartier qui fait référence à cet équipement majeur situé en plein centre du quartier.

2.2. LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les affaires du conseil de quartier sont administrées par un conseil d'administration composé de huit (8) membres élus par la population du quartier pour un mandat de deux (2) ans : quatre (4) hommes, quatre (4) femmes. Le conseil d'administration peut coopter jusqu'à trois (3) personnes pour un nombre maximum de onze (11) administrateurs. Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situent dans les limites du quartier sont également membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote. Une (1) personne-ressource du Service des communications publiques de la Ville de Québec soutient le conseil de quartier dans ses activités et assure le suivi des dossiers auprès de l'administration municipale.

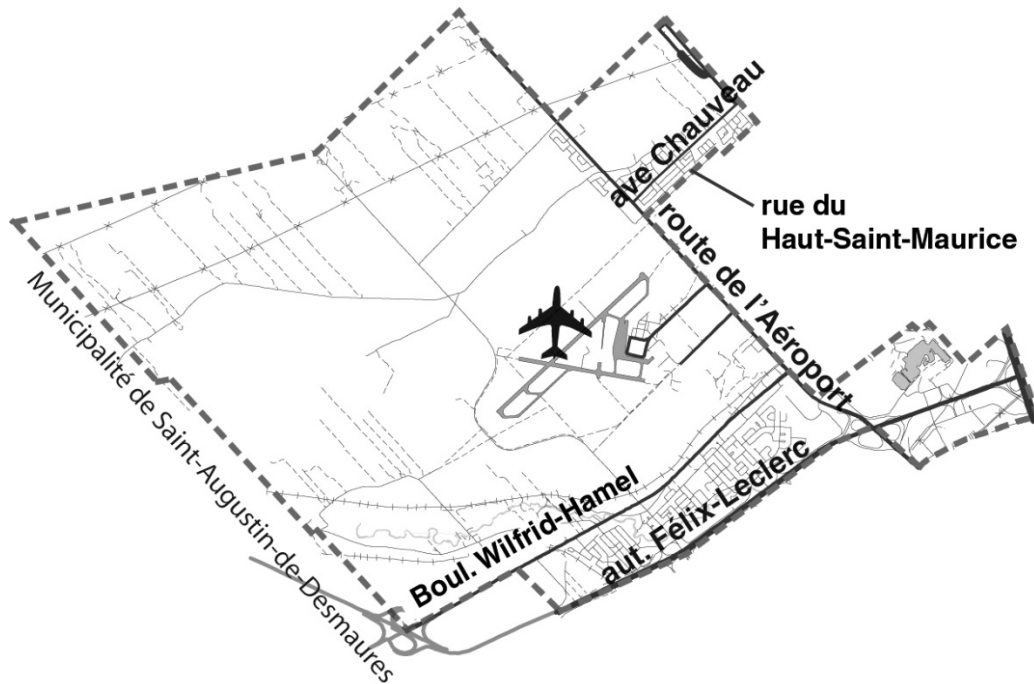
En 2017, le conseil d'administration était composé de :

| | |
|--------------------------------|---|
| M. Réjean Martel | Président |
| Mme Lucie Saint-Gelais | Vice-présidente (jusqu'en avril) |
| M. Benoît Lemieux | Trésorier (jusqu'en avril) et Vice-président (depuis avril) |
| M ^{me} Céline Auclair | Secrétaire |
| Mme Sara Scantland | Trésorière (depuis avril) |
| M. Lothar Marzell | Administrateur |
| M. Philippe Petitclerc | Administrateur |

¹ Règlement municipal R.V.Q. 204

2.3. LE TERRITOIRE DU QUARTIER

Le territoire du conseil de quartier de l'Aéroport est illustré par la carte ci-dessous.



FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

3.1. SÉANCES RÉGULIÈRES ET DE TRAVAIL

Les réunions du conseil d'administration du conseil de quartier sont publiques et, sauf exception, se tiennent le second mardi du mois, en soirée (19 h). Elles font relâche en juillet et août. Au cours de l'année 2017, le conseil d'administration a tenu sept (7) séances qui ont eu lieu les 10 janvier, 14 février, 11 avril (assemblée générale annuelle), 9 mai, 13 juin, 12 septembre, 7 novembre. Les rencontres du 13 mars et du 12 décembre ont été annulées en raison du mauvais temps et celle du 10 octobre nous n'avions pas quorum.

Afin de faciliter la participation et l'implication citoyennes des deux (2) secteurs qui composent le quartier (District Champigny, au sud-ouest, et district Chauveau, au nord-est), le conseil d'administration a décidé de tenir les réunions en alternance :

- Centre de loisirs Trois-Saisons, 1390, rue Buffon (secteur Chauveau) ou au centre de loisirs Saint-Ange, 1545, rang Saint-Ange, lorsque le Centre de loisirs Trois-Saisons est occupé ;
- Centre communautaire Champigny, 7519, boulevard Wilfrid-Hamel (secteur Champigny)

Pour connaître les dates des rencontres et les sujets traités, les citoyens sont invités à consulter l'agenda publié dans le bulletin municipal « Ma Ville : D'un arrondissement à l'autre », l'agenda communautaire de l'hebdomadaire local « L'Appel », ainsi que sur le site internet de la Ville de Québec : www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

3.2. PARTICIPATION À D'AUTRES ACTIVITÉS

Outre les rencontres du CA, des membres du conseil de quartier ont participé à différentes séances d'information, groupe de travail ou de consultation tenus par la Ville de Québec, par notre Arrondissement ou par d'autres organismes du quartier pour s'informer sur les projets et les mesures susceptibles d'avoir un impact pour le quartier.

- Conférence du conseil de quartier de Saint-Louis : « la consultation, qu'ossa donne ? » M. Benoît Lemieux était présent. (29 mars 2017)
- Assemblée générale du conseil de quartier du Plateau. M. Benoît Lemieux était présent. (25 avril 2017)
- Conférence du conseil de quartier de Pointe-de-Sainte-Foy : « Bâtir au bon endroit : critère de localisation des services de proximité » M. Benoît Lemieux était présent. (26 avril 2017)
- Rencontre publique sur le projet de 36 logements-secteur Jouvence. M. Réjean Martel et M. Benoît Lemieux étaient présents (29 mai 2017).
- Rencontre pour expliquer le projet de revitalisation des berges de la rivière Lorette. Mme Céline Auclair, M. Benoît Lemieux et M. Réjean Martel assistent à la rencontre (6 juin 2017).
- Conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette. Mme Céline Auclair et M. Réjean Martel assistent à la rencontre (29 août 2017).
- Rencontre concernant le prolongement de l'autoroute 40. M. Benoît Lemieux assiste à la rencontre (30 août 2017).
- Table des présidents des conseils : M. Réjean Martel, juin et décembre.

ACTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

4.1. PLAN D'ACTION 2017

Les membres du conseil de quartier ont identifié deux (2) axes d'intervention qui regroupent l'ensemble des sujets sur lesquels ils souhaitaient avoir un impact. Ainsi, les interventions ont toujours été orientées en fonction des objectifs suivants :

1 — CONTRIBUER À LA **QUALITÉ DE VIE** DU MILIEU

- Préserver la qualité de l'environnement et la qualité de l'air ;
- Protéger et mettre en valeur notre territoire agricole ;
- Améliorer la sécurité dans le quartier (vitesse, signalisation, éclairage, trottoirs) ;
- Améliorer les pistes cyclables et les sentiers piétonniers ;
- Améliorer l'accès au transport en commun pour les résidents du quartier ;

- Préserver les boisés et les espaces verts ;
- Voir à la protection des berges de la rivière Lorette.

2 — SOUTENIR LA VIE COMMUNAUTAIRE DANS LE QUARTIER

- Développer une meilleure vie de quartier
- Établir des liens avec les organismes du quartier et de l'arrondissement et favoriser la concertation.

4.2. ACTIONS TOUCHANT LE PLAN D'ACTION 2017

Voici d'autres dossiers sur lesquels le conseil a travaillé durant l'année :

1 — CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE VIE DU MILIEU

- **Jardins communautaires** : Le conseil travaille sur une implantation de jardins communautaires dans notre quartier.
- **Dossier RTC** : Améliorations de services souhaitées dans notre secteur, principalement dans Champigny et sur l'avenue Notre-Dame après la route de l'Aéroport.
- **Dossier du déneigement** : L'entretien des rues, des trottoirs et des passerelles durant la période hivernale soulève régulièrement de nombreuses critiques surtout dans le secteur Chauveau. Le travail est fait par un entrepreneur privé.
- **Dossier du parc Industriel dans le secteur Champigny** : Le conseil entend toujours suivre de près ce dossier durant les prochains mois. Il s'agit d'implanter un parc industriel (entre la voie ferrée au nord du boulevard Wilfrid-Hamel et les terrains de l'Aéroport de Québec, à partir de la route Jean-Gauvin).

2 — SOUTENIR LA VIE COMMUNAUTAIRE DANS LE QUARTIER

- Le conseil appuie les actions du Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge (CBRCR) pour l'amélioration des sentiers (novembre).
- **Signalisation des sentiers de la rivière du Cap-Rouge** : le conseil souhaite féliciter la Ville de Québec pour la nouvelle signalisation installée durant l'été pour les sentiers de la rivière du Cap-Rouge.

4.3. ACTIONS DÉCOULANT DES DEMANDES DE LA VILLE

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge à donner leur opinion sur des projets de modifications à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leurs recommandations pour les projets suivants :

Projet de modification au Règlement sur l'urbanisme R.C.A.3V.Q. 210 visant les zones agricoles 36101Ab, 36244Ab, 36003Ab, 36233Ab, 36028Ab, 36137Ab, 36001Ab, 36220Ab, 36004Ab, 36120Ab, 36124Ab. Modification de la limite des zones 36239Ha et 36402Ha/rue Curé-Labelle.

À LA MAJORITÉ, les membres du conseil de quartier de l'Aéroport recommandent d'approuver le projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 36101Ab, 36244Ab, 36003Ab, 36233Ab, 36028Ab, 36137Ab, 36001Ab, 36220Ab, 36004Ab, 36120Ab, 36124Ab, 36 239 Ha et 36 402 Ha, R.C.A.3V.Q. 210. (février)

Projet de modification réglementaire R.C.A.3V.Q. 221 zone 36 446 Ra, Base de Plein Air.

Un projet de modification réglementaire visant l'amélioration de la Base de plein air de Sainte-Foy, notamment la construction d'un nouveau pavillon d'accueil. Il s'agit de proposer d'autoriser à la grille de spécifications de la zone 36446Ra les groupes d'usages P1 - Équipement culturel et patrimonial et C1 - Services administratifs et d'ajouter l'usage associé Article 263 — un restaurant est associé à un usage du groupe R3 Équipement récréatif extérieur régional.

Sur proposition de M. Benoît Lemieux, appuyée par M. Réjean Martel, les membres se montrent favorables à l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36446Ra. R.C.A. 3VQ 221. Adopté à l'unanimité. (février)

**Projet de règlement R.C.A.3V.Q. 227 zones 36449Cc, 36 460 Cb et 36461Cc
Agrandissement du concessionnaire Audi Ste-Foy dans le parc industriel Colbert**

Le propriétaire d'Audi Ste-Foy, localisé au 2834, rue Einstein, projette la démolition du bâtiment actuel pour reconstruire un nouveau bâtiment plus moderne et plus fonctionnel. Or, la grille de spécifications de la zone 36460Cb limite la superficie de plancher à 2 200 mètres carrés alors que le nouveau bâtiment prévoit approximativement 3 364 mètres carrés.

À L'UNANIMITÉ, les membres du conseil d'administration du CQ de l'Aéroport recommandent l'approbation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge relativement aux zones 36449Cc, 36460Cb et 36461Cc, R.C.A. 3 V.Q. 227. (Septembre)

Projet de règlement R.C.A.3V.Q. 228 zone 36434Ha. Ajout d'une dimension particulière pour une habitation jumelée/avenue de la Famille

Un projet de modification qui propose d'ajouter une dimension particulière pour une habitation jumelée, soit une largeur minimale de 6 mètres, à la grille de spécifications de la zone 36434Ha.

À l'UNANIMITÉ, les membres du conseil d'administration du CQ de l'Aéroport recommandent l'approbation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge relativement à la zone 36434Ha, R.C.A.3V.Q. 228. (septembre)

4.4. AUTRES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS, DU CONSEIL ET DES ORGANISMES

- La longueur des travaux au coin du boulevard Wilfrid-Hamel et de la route de l'Aéroport. Ils étaient pour la rénovation d'une chambre souterraine de distribution de l'eau potable. Cette installation était désuète et avait besoin d'une remise aux normes, car elle est très importante pour l'alimentation pour ce secteur de l'arrondissement de Sainte-Foy et pour la ville de L'Ancienne-Lorette.
- L'absence d'un stationnement incitatif pour les citoyens lors des opérations tempêtes dans notre secteur ;
- Plainte d'un citoyen sur la présence d'un feu de circulation sur la route de l'aéroport et la rue Napoléon.
- Le sentier piétonnier entre la rue Buffon et la rue l'Étincelle : la direction de l'école primaire ainsi que le conseil établissement de l'école ont fait des pressions à la Ville de Québec pour l'ouverture de ce sentier durant l'hiver. Comme il est impossible de souffler la neige sur les terrains, la Ville ne peut pas ouvrir le sentier.
- Hélicoptères : la Ville de L'Ancienne-Lorette a tenu une rencontre d'information le 8 mai dernier concernant le bruit des hélicoptères. Les citoyens de L'Ancienne-Lorette demandent de modifier le tracé des hélicoptères vers les zones moins peuplées. Le nouveau trajet pourrait affecter les citoyens de la ville de Québec. Des citoyens du quartier de l'Aéroport entendent également le bruit des hélicoptères, mais cela se produit à des périodes de pointe précises.
- Un citoyen se demande s'il y aura connexion de la piste cyclable entre la rue de Champigny Est et le boulevard Wilfrid-Hamel. Actuellement, les cyclistes doivent traverser la route de l'Aéroport pour rejoindre la bande cyclable à la hauteur de la voie ferrée.
- Dos-d'âne sur la rue Huot compte tenu d'une grande circulation et d'une vitesse excessive des automobilistes sur cette rue près de l'entrée du parc Claude-Germain.
- Aménager de l'équipement de loisirs pour les personnes âgées dans le parc Claude-Germain ainsi que du mobilier urbain (poubelles, bancs, tables, etc.).
- Restaurant Benny's : Situation décriée par un citoyen concernant l'abattage de tous les arbres sur le terrain de cette nouvelle construction.
- Piste cyclable passant sous l'autoroute 40 (piste commençant près de l'intersection de la rue Charles-Albanel et de la route Jean-Gauvin) : Un citoyen se plaint de l'entretien négligé de cet espace, notamment en ce qui a trait aux grilles des puisards qui sont fréquemment bloquées par des débris.

- « Pumptrack » de Soursac : proposition d'un citoyen dans l'aménagement d'une piste récréative nouveau genre pour les jeunes. Installée à peu de frais, ce type de piste sillonne un parc et connaît une popularité grandissante auprès des jeunes.
- Accotements sur l'avenue Notre-Dame : Deux membres déplorent que sable et cailloux soient répandus sur les accotements de l'avenue Notre-Dame (secteur ouest) à la période de septembre alors que ce devrait l'être en mai pour une meilleure solidité de l'espace.
- Prolongement du trottoir sur l'avenue de la Famille entre les rues Paul VI et Nordet.
- Dossier du prolongement de l'autoroute 40 jusqu'à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Plusieurs autres sujets ont été abordés par des citoyens du quartier ou encore par des organismes locaux. Vous pouvez consulter les différents procès-verbaux du conseil pour plus d'information sur les différents sujets. Vous trouverez les documents sur le site internet de la Ville de Québec.

4,5 : LES RÉOLUTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER 2016

Résolution CQA-17-CA-03

À l'UNANIMITÉ, il est demandé à la Ville de Québec de revoir s'il y a lieu la synchronisation du feu de circulation à l'angle de l'avenue Notre-Dame et de la route de l'Aéroport afin de permettre une meilleure fluidité des véhicules sur la route de l'Aéroport dans la direction nord, particulièrement le soir, en fin de journée.

Résolution CQA-17-CA-08

Sur une proposition de Mme Lucie Saint-Gelais, appuyée par M. Benoît Lemieux, IL EST RÉSOLU d'appuyer le dépôt d'un mémoire et d'autoriser le président du conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport, M. Réjean Martel, à signer ce mémoire ayant pour objet de demander le retrait des dispositions du Projet de loi no 122 abolissant le droit de recourir au processus d'approbation référendaire en matière d'urbanisme et de demander l'ajout de dispositions obligeant la Ville de Québec à soumettre les règlements d'urbanisme adoptés à la suite d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) au processus d'approbation référendaire. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution CQA-17-CA-19

Sur proposition de Mme Céline Auclair, appuyée par Mme Sara Scantland, il est résolu que le conseil de quartier de l'Aéroport exprime à la Ville son inquiétude face à l'opération prochaine d'asphaltage d'entretien sur une portion de l'avenue Notre-Dame jusqu'à la route Jean-Gauvin, visant à rehausser d'un pouce et demi la chaussée. Ces travaux font suite à ceux menés en 2014 sur une première partie de l'avenue Notre-Dame. On craint que si les prochains travaux ne sont pas de la même nature que ceux menés en 2014, les nids-de-poule réapparaissent rapidement et que les risques d'empirer les impacts lors des inondations de la rivière Lorette ne soient augmentés. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution CQA-17-CA-20

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Benoît Lemieux, il est résolu que le conseil de quartier de l'Aéroport demande aux autorités de la Ville une rencontre d'information à l'intention des citoyens concernés par le futur projet d'un immeuble de 36 logements sociaux, localisé sur une portion

inoccupée du parc Claude-Germain et dont le journal L'Appel a fait mention dans son édition du 14 février 2017. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution CQA-17-CA-26

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Benoît Lemieux, les membres du conseil de quartier de l'Aéroport souhaitent exprimer leur satisfaction sur la tenue de la rencontre d'information tenue le 29 mai 2017 concernant le projet de 36 logements sociaux, prévue sur la rue Huot. Ils remercient M. Rémy Normand qui a fait preuve d'écoute et a rapporté les propos des citoyens à ses collègues du comité exécutif pour discussions et décision. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution CQA-17-CA-27

Sur proposition de M. Benoît Lemieux, appuyée par M. Réjean Martel, il est résolu que le conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport demande à la Ville de Québec de se pencher sur des solutions du moins temporaires pour la période estivale 2017, afin d'augmenter la sécurité des citoyens, particulièrement les enfants, à cause de la vitesse excessive des usagers de la route trop souvent observée par les résidents, spécifiquement à l'entrée du parc Claude-Germain (secteur Jouvence). ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution CQA-17-CA-28

Sur proposition de M. Benoît Lemieux, appuyée par M. Lothar Marzell, il est résolu que les membres du conseil de quartier de l'Aéroport donnent leur appui au dépôt du mémoire préparé par la Table de concertation vélo des conseils de quartier, en regard de la consultation publique de la Ville de Québec sur le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Québec. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution CQA-17-CA-29

RAPPELANT que le 8 mai 2017, les représentants du Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire de la ville de Québec ont présenté les projets cyclables qui seront réalisés au cours de l'été 2017 aux délégués des conseils de quartier réunis au sein de la Table de concertation vélo des conseils de quartier.

NOTANT AVEC SATISFACTION que la Ville de Québec s'est engagée à réaliser 25 projets, s'étendant sur environ 20 km, d'ici la fin de l'été.

NOTANT AVEC SATISFACTION que près de la moitié de ces projets seront réalisés sous forme de pistes cyclables (9,7 km) et de bandes cyclables (9,8 km).

NOTANT AVEC SATISFACTION qu'il s'agit de la plus importante augmentation depuis 2012 et que, à ce rythme, la Ville de Québec devrait être en mesure de réaliser son objectif d'ajouter 90 km au réseau cyclable d'ici 2021.

SOULIGNANT PAR AILLEURS que cette présentation a permis aux délégués des conseils de quartier d'apprécier les défis techniques associés au développement du réseau cyclable.

Sur proposition de M. Benoît Lemieux, appuyée par M. Lothar Marzell, le conseil de quartier de l'Aéroport SALUE les efforts réalisés par la Ville de Québec pour créer un réseau cyclable, confortable, fonctionnel et sécuritaire accessible à l'ensemble de la population. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution CQA-17-CA-30

SALUANT le souhait, exprimé par la Ville de Québec, de prolonger la saison cyclable de deux semaines au printemps et de deux semaines à l'automne, soit du 15 avril au 15 novembre, plutôt que du 1er mai au 31 octobre.

RAPPELANT le principe 10 de la Table de concertation vélo des conseils de quartier « prolonger la période d'ouverture des voies cyclables du 1er avril au 30 novembre » et « accélérer le nettoyage, le peinturage et le balisage des voies cyclables au printemps pour que ces opérations soient complétées au plus tard une semaine après l'ouverture officielle du réseau ».

CONSCIENT que les aléas climatiques peuvent retarder le nettoyage de la chaussée, le marquage des bandes cyclables et la pose des bollards.

CONSCIENT qu'au printemps, la présence de voitures stationnées sur les bandes cyclables, jusqu'au 30 avril, empêche les travaux publics d'entreprendre le nettoyage des bandes cyclables avant l'ouverture officielle du réseau, le 1er mai.

CONSCIENT qu'à l'automne, la présence de voitures stationnées sur les bandes cyclables à partir du 1er novembre contraint les travaux publics à retirer les bollards avant la fermeture officielle du réseau, le 31 octobre.

Sur proposition de M. Benoît Lemieux, appuyée par M. Lothar Marzell, le conseil de quartier de l'Aéroport SUGGÈRE d'interdire le stationnement sur les bandes cyclables du 1er avril au 30 novembre pour faciliter les opérations d'entretien et rehausser la sécurité et le confort des cyclistes avant l'ouverture officielle du réseau cyclable. ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution CQA-17-CA-36

À L'UNANIMITÉ, les membres du conseil de quartier de l'Aéroport demandent à la Ville de Québec et à son Service de police de diriger une patrouille régulièrement, particulièrement aux heures de pointe, près des écoles du secteur Chauveau, afin de réduire la vitesse excessive des automobilistes, et ce, dans un souci de prévention pour la sécurité des enfants.

Résolution CQA-17-CA-38

Considérant qu'il est important de préserver le caractère agricole de notre milieu ;

Considérant que l'installation d'une piste privée ne cadre pas avec les éléments du secteur ;

Considérant qu'à moins de 2 km du lieu de l'implantation projeté, les aéronefs privés sont acceptés à l'Aéroport international Jean-Lesage ;

Considérant les nuisances par le bruit que l'arrivée de ce projet va amener dans le secteur ;

Considérant les risques accrus de sécurité publique pour les résidents du secteur de la venue d'une telle infrastructure et son utilisation récurrente, voire son expansion éventuelle ;

Sur proposition de Mme Sara Scantland, appuyée par M. Réjean Martel, il est résolu que le conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport s'oppose à l'implantation d'un projet de piste privée dans le secteur du rang Sainte-Anne à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution CQA-17-CA-47

Sur proposition de M. Benoît Lemieux, appuyée par Mme Sara Scantland, les membres adressent une demande à la Ville afin que soient nettoyées régulièrement les grilles des trois puisards présents sur la piste cyclable passant sous l'autoroute 40 et commençant à proximité de l'intersection de la rue Charles-Albanel et de la route Jean-Gauvin. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

En 2017, le conseil d'administration du conseil de quartier de l'Aéroport n'a pas reçu de subvention de fonctionnement de la Ville de Québec en raison de fonds suffisants dans notre compte bancaire Desjardins durant toute l'année.

Alors que le bilan démontrait un actif net non affecté au début de l'exercice 2017 de 1 390 \$, il était de 586 \$ à la fin de celui-ci, pour des dépenses totales de 803,92 \$. Une somme globale de 625,00 \$ fut ainsi utilisée afin de payer les honoraires de la secrétaire de réunion (2 rencontres et l'AGA 2017 à 75,00 \$ chacune et 5 autres, dont un compte-rendu [octobre], à 80,00 \$ chacune). Il y a aussi eu les frais de collations et boissons lors de l'assemblée générale annuelle 2017 (11 avril), soient 36,52 \$.

En juin, ce fut le paiement habituel de 34,00 \$ de notre immatriculation annuelle obligatoire au Registraire des entreprises du Québec (REQ). Également, des frais de représentation d'une administratrice au sein d'un comité (VDAAA), soient du kilométrage (41,00 \$) et des stationnements (32,00 \$). Enfin, des frais bancaires mensuels fixes d'utilisation de 2.95 \$ (de janvier à décembre) au compte # 150 502 à la Caisse Desjardins du Piémont Laurentien, à L'Ancienne-Lorette (35,40 \$).

Conséquemment, au 31 décembre 2017, il y avait donc une somme de 582,30 \$ dans le compte Desjardins et 3,93 \$ en argent comptant dans la petite caisse (Montant arrondi de 586 \$).

LE CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

LE CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2017

| | 2017 | 2016 |
|-----------------------------|------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | <u>586</u> | <u>1390</u> |
| Passif et actif net | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs | | |
| Actif net | | |
| Non affecté | <u>586</u> | <u>1390</u> |

Au nom du conseil de quartier de l'Aéroport

Réjean Martel, Président

Benoît Lemieux, Trésorier

Rapport annuel 2017, conseil de quartier de l'Aéroport

LE CONSEIL DE QUARTIER DE L'AÉROPORT

**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 DÉCEMBRE 2017**

| | 2017 | 2016 |
|--|-------------|-----------|
| | <u>\$</u> | <u>\$</u> |
| Produits | | |
| Subventions — Ville de Québec | | |
| Fonctionnement | <u>0</u> | 1900 |
| Conseil de quartier de l'Aéroport | | |
| | <u>0</u> | 1900 |
| Charges | | |
| Fonctionnement | <u>804</u> | 869 |
| Projets | | |
| | | |
| Excédent des produits par rapport aux charges | -804 | 1031 |
| Actif net non affecté au début de l'exercice | 1390 | 359 |
| Actif net non affecté à la fin de l'exercice | 586 | 1390 |